

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
2 novembre 2023
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Marschik (Autriche)
 puis : M^{me} Monica (Vice-Présidente) (Bangladesh)
 puis : M. Marschik (Président) (Autriche)

SommairePoint 25 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

- a) Promotion des femmes (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 25 de l'ordre du jour : Promotion des femmes
(suite) (A/78/220 et A/78/256)

a) Promotion des femmes (suite) (A/78/292)

**b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième
Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale (suite) (A/78/206
et A/78/216)**

1. **M. Kattanga** (République-Unie de Tanzanie) déclare que la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a donné des résultats positifs pour les femmes et les filles, en particulier dans le domaine de l'éducation. L'accès des femmes à l'emploi rémunéré progresse. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est presque universellement ratifiée. En Tanzanie, les femmes occupent 37 % des postes de décision et de direction et dirigent deux des trois pouvoirs de l'État. L'éducation des femmes et des filles est également assurée à tous les niveaux. Les femmes ont accès au financement, notamment numérique, et peuvent obtenir des prêts à taux zéro dans les villages afin de développer leurs activités.

2. Malgré les progrès réalisés en vue de combler les inégalités entre les genres, des difficultés subsistent. Par exemple, seul un nombre limité de femmes et de filles ont accès à une bonne éducation ; de lourdes charges de travail, notamment des tâches domestiques non rémunérées, limitent la participation des femmes aux activités génératrices de revenus ; les stéréotypes selon lesquels elles ne sont pas capables d'occuper des postes à responsabilité persistent ; et leur capacité économique est limitée en raison d'un accès restreint à la terre et à d'autres ressources productives, des violences liées aux élections, de statistiques sectorielles inadéquates ventilées par sexe et par genre, d'une sous-représentation dans les domaines de la science, de l'innovation et des technologies numériques ainsi que d'un soutien insuffisant aux entrepreneuses.

3. Sans une action résolue, des dizaines de millions de femmes à travers le monde resteront dans la pauvreté. Un esprit d'initiative et un engagement forts et visibles sont nécessaires pour réaliser l'égalité des genres. La délégation tanzanienne réaffirme que la famille est la cellule fondamentale de la société et rejette toute modification de la définition de la famille. Elle craint également que l'amélioration de l'accès à l'avortement sécurisé au nom des droits humains ne détruise le caractère sacré de la famille et de la vie.

4. **M^{me} Monica** (Bangladesh) déclare que son pays œuvre en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis son indépendance, comme indiqué dans sa Constitution. Grâce à la discrimination positive et au perfectionnement professionnel, les femmes exercent des fonctions très variées, occupent des postes élevés dans l'armée et dans les forces de l'ordre, et participent à des opérations de maintien de la paix. Les postes de président du Parlement, de premier ministre, de chef de l'opposition et de vice-premier ministre sont tous détenus par des femmes. Au moins 33 % des membres des partis politiques enregistrés doivent être constitués de femmes et un tiers des sièges de l'administration locale doivent être occupés par des femmes.

5. Les femmes contribuent à hauteur de 34 % au produit intérieur brut de leur pays ; 3 millions d'entre elles travaillent dans l'industrie du prêt-à-porter et beaucoup se consacrent aux technologies de l'information. Afin de promouvoir l'inclusion financière et le travail décent, le Gouvernement bangladais a mis en place un congé de maternité obligatoire et rémunéré dans le secteur public, ce qui représente un filet de protection sociale pour les femmes vulnérables, et une budgétisation tenant compte des questions de genre.

6. La délégation bangladaise continue de soutenir les initiatives internationales en faveur de la promotion des femmes menées par les organes de l'ONU et les résolutions sur l'intégration des questions de genre. Étant donné qu'aucun des indicateurs associés à l'objectif de développement durable n° 5 n'a été atteint ou presque, il faut faire plus pour inverser cette tendance, notamment allouer davantage de ressources, soutenir le développement et renforcer les partenariats intersectoriels. Avec près de 40 % des femmes en âge de travailler exclues de la population active et un écart salarial préoccupant, il faut investir davantage dans l'éducation, la santé et la création d'emplois, combler la fracture numérique entre les genres et créer des lieux de travail tenant compte des questions de genre. Les changements climatiques peuvent plonger des millions de femmes et de filles dans la pauvreté. En plus de l'action climatique tenant compte des questions de genre, il faut mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité afin de relever ce défi.

7. **M. Zavala Porras** (Costa Rica) déclare que la violence systémique et systématique fondée sur le genre nuit aux droits des femmes et des filles à travers le monde. La communauté internationale devrait protéger les femmes et les filles et combler les lacunes qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits humains. Il faut prendre en compte les questions de genre dans tous les programmes nationaux, régionaux et internationaux

afin de ne laisser personne de côté. La délégation costaricienne se félicite que 131 résolutions tenant compte des questions de genre aient été adoptées au cours de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, mais il faut faire plus. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Secrétariat devrait assurer un suivi systématique des mandats relatifs à l'égalité des genres et à la prise en compte des questions de genre établis par l'Assemblée afin de mesurer plus efficacement les progrès accomplis, de renforcer le principe de responsabilité et d'intégrer davantage les questions de genre aux travaux de l'Organisation.

8. Les menaces mondiales présentent un risque disproportionné pour les femmes. La démarche intersectionnelle a montré que toutes les femmes n'étaient pas touchées de la même manière, la charge pesant davantage sur les femmes migrantes, autochtones, pauvres et rurales. En tant que défenseuses des droits humains, de la durabilité environnementale et de la démocratisation du pouvoir, les femmes, les adolescentes et les filles constituent une force incontournable que les pays devraient soutenir.

9. Depuis 2009, le principe de parité est inscrit dans le code électoral afin de combattre la discrimination systématique et la violence à l'égard des femmes et d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. La délégation costaricienne soutient la parité à l'ONU et félicite le Secrétaire général d'avoir porté le nombre d'organismes des Nations Unies ayant atteint la parité, qui était de 5 en 2017, à 27 en 2023. Cependant, au sein de l'Organisation, les femmes restent sous-représentées aux postes de direction, des écarts existent entre le Siège, les bureaux extérieurs et certaines missions, et des obstacles entravent le perfectionnement professionnel des femmes.

10. **M. Prabowo** (Indonésie) déclare que les efforts collectifs visant à garantir les droits et le bien-être des femmes et des filles n'ont pas porté leurs fruits en Afghanistan en raison des décrets restrictifs publiés par les Taliban. L'aide humanitaire est essentielle pour préserver le bien-être et les droits des femmes et des filles afghanes car leurs moyens de subsistance et leur avenir ont été mis en péril. Préoccupée par le manque d'accès des femmes et des filles afghanes à l'éducation ainsi qu'aux services de maternité et de santé, l'Indonésie a mené des initiatives pour répondre à leurs besoins et demande à la communauté internationale de se mobiliser afin d'améliorer leur santé et leur éducation.

11. L'Indonésie réaffirme son attachement à la liberté, à la justice et à la paix et souligne le rôle essentiel joué par les femmes et les filles dans la réalisation de ces idéaux. En décembre 2022, l'Indonésie et le Qatar ont organisé une conférence internationale sur l'éducation des femmes afghanes, au cours de laquelle près d'un milliard de dollars d'aide a été mobilisé en faveur du peuple afghan. Afin d'assurer la mise en œuvre sur le terrain, le Ministre indonésien des affaires étrangères a rencontré les envoyés spéciaux sur l'Afghanistan. Le courage doit aller de pair avec l'action, et les considérations politiques doivent être mises de côté afin que chaque femme et chaque fille en Afghanistan et ailleurs puisse bénéficier des droits, du respect et des chances qu'elle mérite.

12. **M. Valtýsson** (Islande) déclare que les pays sont encore loin de réaliser une participation politique pleine, égale et effective des femmes, comme en témoigne le fait que seules 21 femmes ont pris la parole au nom de leur gouvernement lors du récent débat général de l'Assemblée. Au niveau mondial, on compte seulement 28 femmes chefs d'État et les femmes ne constituent qu'un quart des députés ; le nombre de femmes ministres est encore plus faible.

13. Les algorithmes et l'intelligence artificielle conçus pour et par les hommes ne peuvent qu'exacerber les inégalités. Les nouvelles technologies ouvrent également de nouveaux fronts dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, qui touche de plus en plus de plateformes. Au total, deux femmes sur cinq ont subi des violences fondées sur le genre facilitées par la technologie, qui sont plus susceptibles de toucher les jeunes femmes. Si l'on ne parvient pas à inverser cette tendance, davantage de femmes seront amenées à s'autocensurer et à quitter l'espace public. Il faut traiter les répercussions profondes de ces inégalités de genre et, pour ce faire, mobiliser les hommes et les garçons en tant qu'agents de changement positif. Malgré les accords collectifs sur l'égalité des genres et les droits humains, la polarisation et la division s'accroissent.

14. Les droits des femmes et l'égalité des genres, notamment l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, restent au cœur de la politique étrangère et de la politique de développement international menées par le Gouvernement islandais. Les femmes et les filles doivent impérativement recevoir une éducation complète à la sexualité afin de connaître et de comprendre leurs droits. Elles doivent également pouvoir disposer de leur corps et être maître de leur sexualité et en décider librement. Ne laisser personne de côté implique des principes de non-discrimination et d'égalité pour tous, y compris les hommes, les femmes et les personnes qui ne s'identifient ni à l'un ni à l'autre.

15. **M^{me} Arega** (Éthiopie) déclare que plus de 85 % des femmes et des filles de son pays résident dans des zones rurales, où les ménages pratiquent essentiellement l'agriculture de subsistance. Les femmes rurales effectuent au moins la moitié du travail nécessaire à la production agricole, sans en tirer de reconnaissance. Afin d'accroître les avantages et la participation des femmes et des filles, le Gouvernement éthiopien a alloué deux tiers du budget total à des secteurs essentiels tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, l'eau potable, l'énergie et la sécurité alimentaire, en se concentrant en particulier sur la réduction de la pauvreté. Le régime d'assurance maladie communautaire garantit l'accès aux soins de santé et prévoit des subventions pour la population vulnérable. La proportion de femmes ayant accès au crédit en vue de mener des activités génératrices de revenus s'élevait à 35 % en 2020/21 grâce aux efforts déployés en vue d'élargir l'accès des femmes au financement.

16. En Éthiopie, les jeunes filles qui disposent de possibilités d'éducation limitées et doivent subvenir aux besoins de leur famille se lancent souvent dans un périple dangereux par des voies informelles en quête d'une vie meilleure. Le Gouvernement éthiopien s'attaque aux facteurs de la pauvreté, au faible taux d'alphabétisation et au chômage en favorisant les possibilités d'emploi local, l'accès à la formation professionnelle et le soutien aux petites et moyennes entreprises. Il a également accompli des progrès considérables dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants au moyen d'une coalition nationale et d'un système complet de gestion de la base de données sur les migrants.

17. L'Éthiopie reste déterminée à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles grâce à une politique de tolérance zéro et à des cadres juridiques, institutionnels et stratégiques renforcés. Les efforts vont au-delà des mesures punitives et visent à prévenir les pratiques préjudiciables telles que le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines. Le Gouvernement éthiopien continuera de soutenir la promotion des femmes au moyen de mesures nationales efficaces et d'une coopération mondiale.

18. **M^{me} Ahangari** (Azerbaïdjan) déclare que le Gouvernement azerbaïdjanais est déterminé à réaliser l'objectif 5 en favorisant les droits des femmes, les mesures de lutte contre la violence fondée sur le genre et l'emploi des femmes. Des politiques tenant compte des questions de genre ont contribué à éliminer les lois discriminatoires, et une attention particulière est accordée aux activités économiques et sociales des femmes rurales. Le nombre de femmes nommées à des postes clés du gouvernement a augmenté et un plan

d'action national visant à combattre la violence domestique et à identifier et protéger rapidement les victimes a été mis en place.

19. Au cours des trois dernières décennies, les femmes et les filles azerbaïdjanaises ont subi de plein fouet les effets dévastateurs de l'occupation. Plus de 300 000 personnes, dont la moitié sont des femmes, ont été expulsées de leur domicile. L'Arménie a tué des milliers de femmes et de filles. Le conflit a entraîné la disparition de citoyens azerbaïdjanais, dont 267 femmes. Il a été établi que 98 d'entre elles ont été prises en otage par l'Arménie. Au moyen de résolutions annuelles de l'Assemblée et de la Commission de la condition de la femme, l'Azerbaïdjan continue de sensibiliser l'opinion publique à la question des personnes disparues et des femmes et des enfants pris en otage. L'Arménie devrait faire la lumière sur leur sort et traduire les responsables en justice.

20. La délégation arménienne a usurpé le débat général afin de répéter des allégations infondées contre l'Azerbaïdjan. Les attaques militaires auxquelles la délégation arménienne fait allusion sont des mesures antiterroristes prises par l'Azerbaïdjan sur son sol souverain en vue de faire face aux forces armées arméniennes illégalement déployées. D'une durée limitée, ces mesures ont visé exclusivement des objets militaires. Le Premier Ministre arménien a même admis publiquement que les rumeurs concernant des pertes civiles massives étaient fausses et qu'il n'y avait pas de menace directe pour la population civile dans la région du Karabakh en Azerbaïdjan.

21. Les résidents arméniens de la région ont quitté les lieux de leur plein gré après avoir été invités à plusieurs reprises par l'Azerbaïdjan à rester et à faire partie d'un Azerbaïdjan multiethnique. Le Gouvernement azerbaïdjanais a mis en place un plan de réintégration leur garantissant les mêmes droits et mobilisé des ressources en vue de répondre aux besoins humanitaires des civils. Les allégations de nettoyage ethnique formulées par l'Arménie sont dénuées de tout fondement. De nombreux résidents locaux ont confirmé qu'ils n'avaient pas été forcés de partir et qu'ils n'avaient pas fait l'objet d'un traitement inapproprié par les structures de l'État azerbaïdjanais. À la suite d'une visite dans la région, les représentants des organismes des Nations Unies n'ont pas constaté de violences à l'encontre des civils ni de dommages aux infrastructures civiles.

22. Compte tenu de l'occasion historique d'établir des relations amicales entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie après 30 années de conflit, la délégation arménienne devrait mettre à profit les réunions de la Commission en

vue de tenir des débats plus pragmatiques et plus constructifs.

23. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) déclare que la promotion des femmes et des filles reste une priorité essentielle pour son pays, et que les progrès se poursuivent grâce à des mesures conformes à ses obligations et engagements internationaux. Avec l'appui de l'Union européenne et de l'ONU, une commission parlementaire bipartisane lutte contre la violence fondée sur le genre au moyen d'une démarche multipartite mobilisant l'ensemble de la société.

24. Dans le cadre du plan national d'éducation pour la période 2020-2029, des mesures ont été prises en vue d'éliminer les obstacles à l'accès des filles à l'éducation, notamment la gratuité scolaire, l'accent étant mis sur l'augmentation des taux de scolarisation et la baisse des taux d'abandon scolaire des filles. Le plan national de santé pour la période 2021-2030 vise à renforcer les programmes de santé familiale à tous les niveaux.

25. Afin que les femmes accèdent davantage aux petites et moyennes entreprises et puissent en être propriétaires, le Gouvernement papouan-néo-guinéen soutient la création de 500 000 entreprises de ce type d'ici à 2030, tout en donnant aux femmes les moyens de devenir des moteurs de la croissance économique nationale et d'exploiter pleinement les atouts qu'elles portent en elles. Il existe également des programmes de microcrédit pour soutenir les femmes dans les secteurs informel et formel. L'autorité nationale chargée des technologies de l'information et de la communication a lancé un programme de bourses d'études qui a permis jusqu'à présent d'octroyer des bourses à plus de 20 bénéficiaires, dont 4 ont été diplômés en 2023. La Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie ses partenaires de développement pour le soutien qu'ils apportent à la promotion des femmes et des filles et de leurs droits humains.

26. **M^{me} Rodrigues-Birkett** (Guyana) déclare que les prévisions concernant la population féminine mondiale qui figurent dans les rapports du Secrétaire général et d'ONU-Femmes sont très inquiétantes. L'éducation et le renforcement des capacités produiront des résultats positifs et doivent être accompagnés de services de santé et de systèmes de protection sociale et de justice de qualité, ainsi que de politiques, programmes et budgets tenant compte des questions de genre.

27. Le Guyana s'emploie à réaliser l'égalité des genres au moyen d'une approche pluridimensionnelle. De plus en plus de filles sont scolarisées et achèvent leurs études supérieures, et la majorité des bourses financées par le Gouvernement sont accordées à des

femmes et des filles. L'accès des femmes et des filles aux services de santé publique gratuits est renforcé afin que les habitants des régions rurales et de l'arrière-pays ne soient pas laissés de côté. Dans le cadre d'une stratégie de développement à faible émission de carbone, les femmes sont intégrées aux principaux secteurs économiques et formées à l'agriculture intelligente face au climat et à la création d'entreprises. Plusieurs programmes sont consacrés à l'amélioration des compétences des femmes. Le Gouvernement guyanien a également mis en œuvre des programmes visant à éliminer la violence et le harcèlement sexuels, en se concentrant sur la sensibilisation du public, l'entraide locale, l'assistance téléphonique, le soutien aux rescapés et la mobilisation des hommes et des garçons. En conséquence, de plus en plus de femmes et de filles ont recours aux systèmes de soutien et font des signalements.

28. Les femmes et les filles font face à des situations particulièrement difficiles dans les zones de conflit, telles que l'Afghanistan. Le Guyana salue l'adoption de la résolution [2699 \(2023\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, et espère qu'elle permettra d'améliorer les conditions de vie de la population haïtienne, notamment des femmes et des filles.

29. **M^{me} González** (Uruguay) déclare qu'il faut passer des paroles aux actes pour traiter les inégalités de genre. L'une des premières étapes consiste à admettre et à étudier le problème. À cette fin, le Gouvernement uruguayen a promulgué une loi pionnière contre la violence fondée sur le genre qui a donné lieu à la création d'un observatoire de la violence fondée sur le genre. Les États doivent mener des politiques de discrimination positive afin d'améliorer l'accès des femmes aux avantages de la révolution numérique. L'Uruguay s'efforce de garantir l'égalité d'accès des filles, des adolescentes et des femmes aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques dès le plus jeune âge, en vue de favoriser l'égalité des genres et l'autonomie des femmes, tout en les protégeant contre la violence en ligne.

30. Dans son Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'Uruguay a défini quatre priorités stratégiques, dont l'une consiste à créer une société qui favorise le développement et défend les droits humains sans laisser personne de côté. Ainsi, les institutions, les acteurs et les parties prenantes du pays contribueront à réduire les écarts entre les genres et à introduire des changements socioculturels afin d'accroître la participation des femmes à la prise de

décision et d'éliminer la violence fondée sur le genre d'ici à 2025.

31. Compte tenu du caractère transversal du genre, le Gouvernement uruguayen entend réaliser l'objectif 5 en associant le genre et d'autres objectifs, tels que la réduction des inégalités, la garantie d'une éducation de qualité, l'élimination de la pauvreté ainsi que la promotion d'un travail décent et de la croissance économique. L'Uruguay compte sur le soutien indéfectible des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires afin d'atteindre les objectifs.

32. **M. Moriko** (Côte d'Ivoire) déclare que la promotion de l'égalité des genres est un vecteur du développement durable. Le Gouvernement ivoirien a adhéré à des conventions internationales et adopté des lois en faveur de l'égalité des genres et des femmes. Compte tenu des multiples formes de discrimination, de violence et d'atteintes auxquelles les femmes font face, il a entrepris des réformes en vue d'éliminer la notion de chef de famille réservée aux hommes, de fixer un quota de 30 % de femmes candidates aux postes électifs, de garantir un accès équitable à l'emploi et l'égalité salariale, de promouvoir l'accès des femmes à certains postes auparavant réservés aux hommes, d'assurer une prise en charge juridique et judiciaire des femmes victimes de violence domestique, de définir une stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre et d'accroître le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité.

33. La promotion des droits des femmes devrait aller de pair avec l'élimination de l'ignorance et de la pauvreté. La scolarisation pour tous et les programmes de soutien à l'alphabétisation, y compris les projets de formation professionnelle des femmes, visent à s'attaquer à ces causes profondes. Afin de lutter contre la pauvreté, des fonds ont été créés pour soutenir le développement professionnel et l'entrepreneuriat des femmes. Le Gouvernement ivoirien a fourni une formation en finance, en gestion et en leadership. Dans le cadre du projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel, un soutien sera apporté à 15 000 jeunes filles, qui bénéficieront également d'un programme d'alphabétisation au titre du programme social mené par le Gouvernement.

34. **M. Tun** (Myanmar) déclare que, même si de nombreux pays accomplissent des progrès en matière de droits des femmes et d'égalité des genres, ceux qui sont en situation de conflit ne sont pas en mesure de garantir les droits les plus fondamentaux des femmes et des filles. De 2016 à 2020, le Gouvernement civil élu du Myanmar a réalisé des progrès en matière de promotion des femmes et des filles qui ont été réduits à néant par

le coup d'État militaire illégal et la junte. Selon l'Association d'assistance aux prisonniers politiques, quelque 4 141 personnes, dont plus de 613 femmes, ont été tuées arbitrairement par la junte militaire.

35. Les femmes et les jeunes filles mènent la contestation contre le coup d'État illégal, en organisant des manifestations, en recueillant des preuves sur les atrocités commises et en informant la communauté internationale. Selon le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, les violences et les atrocités perpétrées par la junte militaire peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. L'armée a commis des actes odieux de violence sexuelle à l'égard des femmes. Le Gouvernement d'union nationale et ses partenaires œuvrent sans relâche en vue de protéger les femmes et les filles et promouvoir leurs droits, en aidant les victimes de violences sexuelles selon que de besoin. Les pays de la région devraient protéger les femmes et les filles qui ont échappé à ces atrocités.

36. La dictature militaire doit cesser et le pouvoir devrait être rendu à un gouvernement civil élu afin d'atténuer les souffrances des femmes et des filles. La communauté internationale et les États Membres devraient apporter un soutien efficace au Myanmar, en particulier aux femmes et aux filles.

37. **M^{me} Luque Nuñez** (Panama) déclare qu'afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes, les États doivent s'attaquer aux principales formes de discrimination qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits. La coordination intersectorielle est essentielle car la violence à l'égard des femmes touche également leur famille, leurs amis et la société dans son ensemble. Le Panama reste attaché à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, qui sont essentielles à la fois pour le développement durable et pour une paix durable. S'il est élu au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026, il défendra fermement les droits des femmes et des filles ainsi que les travaux d'ONU-Femmes, qui font partie intégrante du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

38. Le Gouvernement panaméen a récemment pris un certain nombre de mesures pour promouvoir l'égalité des genres, qui auront des effets positifs sur l'autonomisation économique et l'autonomie corporelle. Il s'agit notamment de la création d'un ministère de la femme et de l'adoption de plans nationaux en faveur de l'autonomisation économique des femmes autochtones et de la promotion de l'égalité des genres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que dans l'élaboration de mesures de protection de

l'environnement. Le Panama a également réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il reste attaché à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, qui exposent la marche à suivre pour parvenir à l'égalité des genres et faire respecter les droits humains des femmes et des filles.

39. **M^{me} Kamiya** (Japon) déclare que les accusations portées contre le Japon par le représentant de la République populaire démocratique de Corée à la 9^e séance de la Commission (voir [A/C.3/78/SR.9](#)) sont erronées, infondées et inacceptables. Après la Seconde Guerre mondiale, le Japon a fait face avec humilité à son propre passé et contribue à la paix et à la prospérité dans la région et dans le monde depuis 75 ans.

40. Chaque année, le Gouvernement japonais adopte une politique de base sur l'égalité des genres et l'autonomisation. Des objectifs chiffrés sont fixés et des fonds sont alloués à chaque ministère. En 2023, le Gouvernement a fixé des objectifs en termes de pourcentage de femmes cadres, renforcé les mesures de lutte contre la violence conjugale et promulgué une loi visant à traiter les questions transversales telles que la pauvreté et la violence sexuelle. Il encourage également le recours aux solutions numériques axées sur la santé des femmes (« femtech ») et au système de congés menstruels en vigueur de longue date.

41. Au niveau mondial, le Japon a versé plus de 20 millions de dollars à ONU-Femmes et continue de fournir un soutien financier au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. À la Réunion du Groupe des Sept pays industriels, accueillie par le Japon, les pays membres ont réaffirmé leur engagement à augmenter la part de l'aide publique au développement consacrée à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles au cours des cinq prochaines années.

42. **M. Voionmaa** (Finlande) déclare que l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité est une priorité nationale. Les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints que si les droits des femmes et des filles sont respectés. Cela nécessite des objectifs systématiques en matière d'égalité des genres, un rôle moteur fort, des politiques qui transforment les aspects relatifs au genre et un engagement en faveur des principes fondateurs de l'ONU. La législation et les politiques doivent garantir les droits en matière de santé sexuelle et procréative de

toutes les femmes et filles, y compris des handicapées. En outre, une éducation complète à la sexualité est essentielle pour que les personnes, quel que soit leur genre, connaissent leurs droits et fixent des limites saines dans leurs relations.

43. En tant que membre de la Coalition d'action sur les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Finlande favorise les travaux visant à combler le fossé numérique entre les genres. La numérisation peut accélérer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 5, mais elle peut aussi les entraver si des mesures ne sont pas prises en vue de prévenir et d'éliminer la violence fondée sur le genre facilitée par le numérique. Il est essentiel de prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre sous toutes ses formes et de donner aux victimes, y compris les personnes handicapées et vulnérables, un accès à des services adaptés. Il convient de faire respecter le droit des femmes et des filles handicapées à vivre sans discrimination, stigmatisation ou violence.

44. **M. Milambo** (Zambie) déclare que sa délégation s'associe à l'appel lancé en faveur d'une approche différente de la promotion des femmes et d'une accélération des efforts visant à atteindre l'objectif 5 et à mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les crises successives et concomitantes touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, ce qui ralentit les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 5. Afin de redonner un élan, le Gouvernement zambien a mis en œuvre une série de programmes sociaux visant à réduire la pauvreté et les inégalités parmi les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les filles dans les zones rurales.

45. La Zambie s'efforce également de modifier les pratiques coutumières en matière de propriété foncière afin de permettre aux femmes d'y accéder sur un pied d'égalité. Afin de lutter contre la violence fondée sur le genre, elle met en œuvre une série de programmes, en se concentrant sur les tribunaux à procédure accélérée, les centres de services intégrés et les refuges. Afin de garantir l'accès des femmes et des filles à l'enseignement supérieur, un pourcentage des prêts et des bourses leur est spécialement réservé.

46. **M. Faiq** (Afghanistan) déclare que, depuis la prise de pouvoir des Taliban en 2021, les droits des femmes et des filles en Afghanistan ont été constamment violés et foulés au pied. Les Taliban ont dissous le Ministère des affaires féminines et la Commission afghane des droits humains, et promulgué plus de 50 décrets instaurant de fait un apartheid sexiste. Les femmes sont

soumises à un code vestimentaire strict, exclues de l'école secondaire et de l'université et interdites de voyager sans chaperon de sexe masculin et de travailler dans des salons de beauté. Néanmoins, les femmes afghanes continuent à s'exprimer, même si elles risquent ainsi que leurs proches d'être battus, arrêtés et détenus illégalement.

47. L'abolition des institutions et des lois qui protègent les femmes et les filles a créé un vide juridique, entraînant une augmentation de la violence domestique et des mariages forcés. Les femmes qui signalent les violences domestiques sont souvent punies. En décembre 2022, les Taliban ont interdit aux femmes de collaborer avec des organisations non gouvernementales et l'ONU. Ces restrictions, notamment professionnelles, nuisent gravement à la situation économique des femmes, en particulier lorsqu'elles subviennent seules à leurs besoins.

48. Les États doivent soutenir les femmes et les filles afghanes, faire entendre leur voix et œuvrer sans relâche au rétablissement de leurs droits et de leur dignité par des sanctions ciblées, un engagement fondé sur des principes et des efforts visant à codifier et à reconnaître l'apartheid sexiste. En exerçant une pression collective, ils peuvent convaincre les Taliban de revenir sur leur politique.

49. **M^{me} Vives Balmaña** (Andorre) déclare qu'il faut renforcer l'action multilatérale afin de réaliser l'objectif 5. Les femmes et les filles devraient être au centre du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024. L'Andorre est préoccupée par la régression des droits des femmes dans le monde, la persistance de la violence fondée sur le genre, l'augmentation des violences sexuelles et des féminicides, les multiples formes de discrimination à l'égard des femmes et la précarité de l'emploi, la paupérisation, l'inégalité salariale et l'inégalité d'accès à l'éducation des femmes.

50. Une loi de 2022 sur l'égalité de traitement et des chances entre les hommes et les femmes a donné lieu à la création de l'institut andorran des femmes. Celui-ci est chargé de conseiller le législateur national, le Gouvernement, les autorités locales et les institutions publiques sur l'intégration des questions de genre et d'aider les entreprises à élaborer des plans d'égalité des genres. Il veillera également au respect des obligations conventionnelles en matière d'égalité des genres. Dans les écoles secondaires, des mesures ont été prises afin d'augmenter le nombre de filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, de sensibiliser aux stéréotypes de genre et d'instituer l'enseignement d'un langage non sexiste. Le Gouvernement andorran continue de renforcer les

dispositifs de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, de s'attaquer aux causes structurelles et d'apporter un soutien aux victimes. L'Andorre place les femmes et les filles au centre de tous ses programmes d'aide au développement international et apporte un soutien régulier à ONU-Femmes.

51. **M. Lippwe** (États fédérés de Micronésie) déclare qu'en tant que petits pays aux ressources humaines limitées, les États fédérés de Micronésie sont attachés à l'égalité des chances pour tous. Lors de la mise en œuvre de projets visant à étendre l'accès à internet, le Gouvernement des États fédérés de Micronésie a pris des mesures pour rendre le service internet abordable pour les ménages à faibles revenus et dirigés par des femmes. La nouvelle infrastructure numérique permet des téléconsultations médicales, ce qui élargit l'accès des femmes et des filles aux soins de santé. Les femmes et les jeunes filles non assurées peuvent bénéficier d'une dérogation et les dispensaires locaux fournissent des soins médicaux aux victimes de viols et de violence au sein de la famille. En outre, un grand nombre de bourses financées par le Gouvernement ont été créées en vue de soutenir l'accès des femmes et des filles à des domaines non traditionnels tels que les technologies de l'information et de la communication.

52. Dans les États fédérés de Micronésie, les femmes occupent des postes clés dans le système judiciaire et ont enfin accédé au pouvoir législatif au niveau national. Le Gouvernement est déterminé à placer davantage de femmes à des postes de décision. Dans les États fédérés de Micronésie, comme dans tous les petits États insulaires en développement, les femmes, les enfants et les handicapés sont souvent les premiers touchés par les changements climatiques.

53. **M^{me} Pongar** (Hongrie) déclare que l'égalité des droits des femmes est inscrite dans la Constitution hongroise. Son gouvernement mène des politiques solides et bien financées en vue de soutenir les familles, protéger les femmes de la violence et favoriser la participation des femmes à tous les aspects de la vie. Ses politiques familiales visent à assurer la stabilité financière des femmes, à leur fournir une aide au logement et à les aider à concilier vie professionnelle et vie privée. Grâce à ces politiques, l'emploi des femmes augmente, le nombre de femmes au chômage baisse, et le taux de fécondité s'accroît.

54. Afin d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de décision dans le secteur public, un programme gratuit de formation des femmes aux fonctions publiques de direction a été mis en place en 2018. S'agissant de la violence à l'égard des femmes, le

Gouvernement hongrois lutte résolument contre les crimes violents et met à la disposition des rescapées des foyer d'accueil et des services de soutien complets.

55. **M. Nene** (Lesotho) déclare que le Gouvernement lesothan continue d'intensifier ses efforts en vue de fournir un environnement favorable à tous, y compris aux femmes et aux filles. Il faut renforcer la lutte contre la violence fondée sur le genre, la mortalité maternelle, les grossesses à l'adolescence et l'infection à VIH chez les femmes, qui ne sont que trop répandues. Afin de traiter les problèmes de santé, le Gouvernement lesothan redouble d'efforts pour déployer des agents sanitaires de village dans les zones éloignées et investit dans la distribution de préservatifs en vue de prévenir les grossesses à l'adolescence et l'infection à VIH.

56. Afin d'autonomiser les femmes sur le plan économique, le Gouvernement lesothan s'efforce d'accroître la participation des femmes entrepreneurs dans l'économie au moyen de politiques de discrimination positive en matière de marchés publics qui favorisent l'intégration des femmes dans les activités locales et d'un programme pilote d'autonomisation mené conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement. En outre, le Lesotho a adopté une législation permettant aux femmes d'accéder à la propriété foncière. Toutefois, afin de protéger les droits des citoyens, en particulier des groupes vulnérables, des pays comme le Lesotho ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour renforcer leurs institutions de gouvernance.

57. **M^{sr} Murphy** (observateur du Saint-Siège) déclare que, dans de nombreux pays, les femmes sont encore considérées comme des citoyennes de seconde zone, soumises à la violence et aux abus, et privées de la possibilité de développer les atouts qu'elles portent en elles. Il est essentiel d'éliminer les pratiques qui traitent les femmes comme des objets que l'on acquiert, que l'on exploite et que l'on rejette à volonté. La majorité des victimes recensées de la traite des êtres humains sont des femmes, et les femmes sont également plus susceptibles de subir des violences aux mains des trafiquants. La pauvreté, le manque d'éducation et l'instabilité familiale font courir aux femmes et aux filles un plus grand risque d'être victimes de la traite et doivent être combattus. Il faut aussi rendre la traite plus difficile et moins rentable, identifier les victimes et poursuivre les trafiquants et les passeurs.

58. La grande majorité des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle sont des femmes, et beaucoup d'entre elles sont forcées de se livrer à la pornographie. Même les femmes qui choisissent volontairement de se livrer à la

pornographie sont exposées à la violence, à la coercition et à la toxicomanie. Toute forme de pornographie réduit les femmes à l'état d'objet et les rabaisse, et l'acceptation de sa création et de sa consommation est incompatible avec le respect de la dignité des femmes.

59. Le respect des femmes passe par la valorisation de la maternité, trop souvent considérée comme un handicap. La promotion de l'avortement et l'accent mis de manière restreinte sur la réduction de la mortalité maternelle par la prévention de la grossesse, sans rendre l'accouchement plus sûr, témoignent de la dévalorisation de la maternité. La sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus est un affront à la dignité des femmes, et les femmes et leurs enfants ne devraient pas être marchandisés au moyen de techniques d'assistance médicale à la procréation telles que le don d'ovocytes et la gestation pour autrui.

60. **M^{me} Diouf** (Sénégal) déclare que l'égalité économique et sociale entre les femmes et les hommes reste un objectif lointain, surtout en Afrique. L'action gouvernementale a été absente ou inefficace, en partie à cause du sous-investissement, et les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des crises politiques ont effacé en grande partie des décennies de progrès.

61. Le plan de développement du Sénégal est axé sur l'autonomisation économique et sociale des femmes. Au cours de la dernière décennie, des cellules chargées du genre ont été créées au sein de tous les ministères afin que les questions relatives aux femmes soient systématiquement intégrées dans toutes les politiques et tous les programmes. Le Gouvernement sénégalais a érigé en infraction le viol et la pédophilie et met en œuvre une stratégie nationale en faveur de l'autonomisation économique des femmes. Grâce à une loi sur la parité, près de la moitié des députés sénégalais sont des femmes.

62. Les États Membres doivent continuer d'inscrire l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au rang des priorités. Ils doivent promouvoir le respect des droits humains des femmes, leur participation pleine et effective aux processus de paix et leur accès aux services sociaux et économiques. Il doit y avoir une tolérance zéro pour l'exploitation et les atteintes sexuelles des femmes ou pour toute discrimination à leur égard.

63. **M^{me} Monica** (Bangladesh), *Vice-Présidente, prend la présidence.*

64. **M^{me} Gebrekidan** (Érythrée) déclare qu'il est crucial de reconnaître que l'histoire du patriarcat est étroitement liée à celle du racisme, de l'impérialisme et

du colonialisme. Afin de traiter efficacement l'inégalité de genre, il faut bien comprendre les liens historiques.

65. L'Érythrée adopte une position progressiste en ce qui concerne la promotion des droits des femmes, ayant fait de l'égalité des genres une partie intégrante de ses efforts de construction nationale. L'engagement indéfectible du pays à démanteler les traditions négatives et les pratiques néfastes au cours de sa lutte tumultueuse pour l'indépendance souligne que la question de l'égalité des femmes est une préoccupation légitime qui devrait être prioritaire en toutes circonstances. Toutefois, il est important de prendre en compte et de traiter collectivement les défis auxquels les États font face à cet égard. Par exemple, l'inégalité des structures économiques et politiques engendre la pauvreté, ce qui exacerbe l'inégalité de genre. Dans des États qui sont à des stades de développement différents, les femmes sont en situation de vulnérabilité économique, et les pays en développement sont souvent contraints d'accorder moins d'importance à l'égalité des genres qu'à d'autres préoccupations.

66. Les répercussions des sanctions et des mesures coercitives unilatérales sur l'égalité des genres doivent également être traitées. L'imposition de sanctions entrave le développement des États, les femmes et les groupes vulnérables étant confrontés à des difficultés telles que le manque d'accès à l'eau potable, l'insécurité de l'emploi et l'augmentation du risque d'exploitation en période de ralentissement économique. Afin de réaliser les objectifs de développement durable et l'égalité des genres, il faut revoir cette politique néfaste, soutenue par un petit groupe de pays en violation du droit international.

67. **M. Nunes** (Timor-Leste) déclare que la violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus tenaces et les plus douloureuses, et constitue un obstacle majeur aux droits des femmes et à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Timor-Leste est de plus en plus conscient de ce problème et s'engage à le traiter, et les gouvernements successifs ont introduit une législation, des politiques et des programmes pour s'attaquer à ses causes sous-jacentes.

68. Des structures nationales ont été mises en place en vue de promouvoir l'égalité des genres et la prise en compte de la dimension de genre, et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement timorais a approuvé un plan d'action national contre la violence fondée sur le genre, axé sur la prévention, la fourniture

de services aux rescapés, l'amélioration de l'accès à la justice ainsi que le renforcement de la coordination, du suivi et de l'évaluation.

69. La représentation des femmes dans les rôles décisionnels se renforce à tous les niveaux et dans toutes les enceintes au Timor-Leste. Lors des dernières élections législatives, 48,64 % des électeurs et 36,92 % des députés élus étaient des femmes. Le Timor-Leste a donc actuellement l'un des taux les plus élevés de représentation féminine au Parlement dans la région Asie-Pacifique.

70. Le Gouvernement timorais a introduit une série de mesures pour protéger les droits économiques et sociaux des femmes, l'égalité d'accès aux ressources économiques, l'égalité de contrôle sur ces ressources et l'égalité d'emploi. La stratégie d'autonomisation économique des femmes prévoit l'octroi de petites subventions aux femmes et la mise en œuvre de la Déclaration de Maubisse favorise l'autonomisation des femmes rurales.

71. *M. Marschik (Autriche) reprend la présidence.*

72. **M. Aydil** (Türkiye) déclare que son pays reste déterminé à renforcer les droits des femmes et des filles, à garantir leur participation pleine et égale dans toutes les sphères de la vie et à renforcer leur statut dans la société. C'est pourquoi son gouvernement a récemment mené des réformes législatives et amélioré les pratiques administratives afin de renforcer le fondement juridique des droits humains des femmes.

73. La Türkiye est déterminée à lutter contre le fléau de la violence à l'égard des femmes et des filles, qui a des effets dévastateurs sur leur santé physique et mentale, ainsi que sur le tissu social et économique de la société. Il existe une loi visant à protéger la famille et à prévenir la violence domestique à l'égard des femmes, ainsi que des plans d'action nationaux qui intègrent le principe fondamental de tolérance zéro à l'égard de la violence fondée sur le genre, dans le but d'améliorer l'accès à la justice, de renforcer les mesures préventives et de sensibiliser le public. Les centres de prévention et de suivi de la violence ont été renforcés de manière à fournir aux femmes une assistance médicale et juridique, des conseils, une aide financière et un soutien à l'emploi. En outre, des services d'appui judiciaire aux victimes ont été mis en place pour leur fournir une aide juridique, les informer de leurs droits et leur apporter un soutien psychosocial au cours des procédures judiciaires.

74. L'autonomisation des femmes et leur participation pleine et égale à toutes les sphères de la vie favorisent une paix et un développement durables. En outre, la

participation active et la représentation des femmes en politique sont fondamentales pour la démocratie. La délégation turque est fière de constater que 121 femmes siègent actuellement au Parlement turc et que 60 % des enseignants, plus de 50 % des universitaires, 47 % des avocats et architectes, 45 % des médecins et 40 % des fonctionnaires sont des femmes. La Türkiye continuera à soutenir le bureau régional d'ONU-Femmes à Istanbul et le Groupe des Amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, qui constitue une plateforme transrégionale utile pour échanger des pratiques exemplaires et des idées novatrices.

75. **M^{me} Célestin** (Haïti) déclare que la communauté internationale a des défis majeurs à relever pour combler les écarts préoccupants et les inégalités persistantes causés par les disparités liées au genre dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de la politique, de la santé, de la sécurité et du climat. Des efforts immenses seront nécessaires, d'autant plus que les pays en développement comme Haïti, malgré d'importantes ressources humaines et naturelles, sont souvent freinés par le manque de moyens, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les crises de toutes sortes.

76. Les mères haïtiennes continuent de se battre pour l'éducation de leurs enfants, joignant les deux bouts grâce au commerce informel et manquant souvent de couverture sociale et d'accès aux soins de santé, qui devraient être universels. Le Gouvernement haïtien complète ces efforts courageux par des initiatives autonomes, des programmes structurels et des politiques durables afin d'aider les femmes à s'épanouir. En appliquant la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, il cherche à faire de l'égalité des genres une réalité dans la vie quotidienne grâce à une budgétisation tenant compte des questions de genre et à aider davantage de femmes à accéder à des postes de pouvoir. Une loi sur la violence domestique a été adoptée en 2003, et les soins aux personnes âgées sont une priorité pour l'administration au lendemain de la pandémie de COVID-19.

77. Toutefois, aucun de ces efforts ne garantit que les objectifs de développement durable seront atteints, en particulier lorsque de nouveaux défis, tels que le fossé numérique, entravent les progrès. Ces phénomènes peuvent être surmontés grâce à la solidarité, à la coopération régionale et internationale à l'appui des projets nationaux, à l'échange de connaissances en matière de formation et à l'allocation de fonds pour remédier à l'illettrisme numérique. Si les entreprises de communication s'engagent à transférer la technologie et à l'utiliser en vue de renforcer l'autonomie des femmes et des filles dans le monde, l'espoir naîtra.

78. **M^{me} Rizk** (Égypte) estime que le recul notable des progrès en matière de droits des femmes a de nombreuses causes, dont le détournement de l'attention internationale vers des crises graves. Sa délégation considère néanmoins qu'il ne faut pas négliger les questions relatives aux femmes car la coopération et les échanges internationaux sont essentiels.

79. À l'ONU et ailleurs, certains ont tenté d'exploiter la question de l'autonomisation des femmes en y intégrant d'autres groupes qui ne font pas l'objet d'un consensus international. Cette situation porte préjudice aux femmes car elle détourne l'attention des obstacles à leur promotion, tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, l'occupation étrangère et les changements climatiques. Les valeurs culturelles ne doivent pas être imposées à d'autres États en violation de leur souveraineté et de leur liberté de choisir leur propre système de valeurs.

80. En 2017, l'Égypte a lancé une stratégie visant à autonomiser les femmes égyptiennes, conformément à sa Vision 2030 sur la mise en œuvre d'un programme de développement durable. Cette stratégie axée sur l'autonomisation politique, économique et sociale, la protection sociale, la sensibilisation et l'élaboration d'un cadre législatif, est complétée par d'autres stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes, les mutilations génitales féminines et le mariage précoce. Elle prend en considération les rôles politiques, économiques et culturels dévolus aux femmes dans la société égyptienne, l'accent étant mis sur la famille en tant que principale unité de la société.

81. Les femmes rurales jouent un rôle important dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire et fournissent des soins essentiels aux enfants et aux personnes âgées au sein de leur famille et de leur collectivités. L'initiative « Decent Life » a été lancée en vue d'améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et de favoriser l'émancipation économique des femmes rurales. Le Gouvernement égyptien a également mis en place le programme « 100 Million Healthy Lives » sur la surveillance des maladies non transmissibles. Sur la base des données recueillies, une campagne sur la détection précoce des maladies qui touchent en particulier les femmes a été lancée. Le Gouvernement égyptien a également lancé un projet visant à soutenir les familles égyptiennes en leur fournissant des soins de santé et des services en matière de santé procréative, ce qui favorise la planification familiale et améliore la qualité de vie.

82. **M. Al Rubkhi** (Oman) déclare que son pays place les individus au centre des efforts de développement. Dans le cadre de l'initiative Oman Vision 2040, dont

l'objectif ultime est de parvenir à la prospérité et à la justice sociale pour tous les groupes de la société, le Gouvernement omanais a réalisé des progrès en matière de promotion des femmes. À Oman, les femmes sont diplomates, ambassadrices et ministres et occupent des postes de haut niveau dans le système judiciaire, au Parlement et à la Choura.

83. La législation et les plans nationaux omanais sont conformes aux instruments internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement omanais a créé un comité national, composé de membres de la Commission omanaise des droits humains, d'organisations de femmes et d'institutions de la société civile, chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention. Oman a présenté sa candidature au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour la période 2025-2028.

84. Les filles représentent plus de 76 % des étudiants inscrits pour l'année universitaire 2022/23 à Oman, et un grand nombre d'entre elles participent également à des programmes d'études à l'étranger. Les femmes représentent 88 % des artisans et 41 % des employés du secteur public. Elles reçoivent 47 % des concessions foncières de l'État.

85. **M^{me} Dabo N'diaye** (Mali) déclare que, compte tenu de l'importance des femmes pour le développement socioéconomique, son gouvernement a pris des mesures pour améliorer leur statut social, économique et juridique, et créé un ministère dédié aux questions relatives aux femmes. Le Mali est signataire d'un certain nombre d'instruments juridiques visant à promouvoir et à protéger les droits des femmes, notamment ceux destinés à éliminer la discrimination fondée sur le genre, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. Le Gouvernement malien a également cherché à mettre fin aux pratiques socioculturelles discriminatoires.

86. S'agissant de l'objectif 5 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Gouvernement malien a renforcé le cadre constitutionnel par des politiques et des programmes complémentaires et adopté des pratiques de planification budgétaire tenant compte des questions de genre. Les ressources publiques allouées à l'autonomisation des femmes augmentent chaque année afin de soutenir les services, le développement, l'entrepreneuriat et le rôle moteur des femmes. Le Gouvernement œuvre pour que le plus grand nombre possible de femmes et de filles aient accès à une éducation de qualité. L'écart de réussite entre les garçons et les filles s'est réduit grâce à la politique

nationale de scolarisation et au soutien fourni par les partenaires de développement de son pays. Des mesures ont été adoptées afin que les femmes et les filles accèdent aux soins de santé dont elles ont besoin, y compris au niveau local. Compte tenu de leur prépondérance dans l'économie malienne, les femmes qui travaillent dans les secteurs informel et rural bénéficient de programmes ciblés, qui leur donnent accès aux ressources économiques, aux moyens de production et aux prêts pour des activités génératrices de revenus, ainsi qu'à une formation en gestion, sur un pied d'égalité avec les hommes.

87. Pour un pays en crise comme le Mali, la participation des femmes aux processus de paix est un véritable moyen d'expression de leur indépendance. La participation des femmes à la vie économique, politique et publique s'est également améliorée. Les femmes occupent environ 30 % des sièges du conseil national de transition et des postes clés dans des ministères tels que ceux de la santé, des mines et de l'entrepreneuriat. Dans le secteur privé, les femmes travaillent dans les entreprises et bénéficient de l'égalité des salaires et des perspectives d'emploi.

88. **M^{me} Lucii** (Observatrice de l'Ordre souverain de Malte) rappelle que d'innombrables personnes dans le monde sont victimes de violences ou sont marginalisées sans accès à des soins médicaux ou à des installations sanitaires de base. Malheureusement, ce sont souvent les femmes qui sont victimes de violences ou laissées de côté. L'Ordre souverain de Malte a organisé, en collaboration avec l'organisation à but non lucratif Global Strategic Operatives, une manifestation sur la traite des personnes en septembre 2022. Soutenue par l'Organisation mondiale de la Santé, cette initiative a constitué une avancée considérable dans la lutte contre ce phénomène. Cependant, afin de protéger véritablement les femmes, il faut non seulement se concentrer sur leur sécurité, mais aussi répondre à leurs besoins fondamentaux, en particulier aux sein des groupes ruraux et marginalisés.

89. L'Ordre s'emploie activement à améliorer la vie des femmes et des filles partout dans le monde. Par exemple, un centre médical en République démocratique populaire lao fournit des soins de santé indispensables aux femmes, aux enfants et aux lépreux. Au Togo, plus de 3 000 enfants et 1 200 femmes enceintes reçoivent chaque année des soins néonataux dans un hôpital spécialisé et, au Burkina Faso, un centre médical fournit des services maternels et néonataux à 28 000 personnes dans des zones mal desservies. Au Chili, l'Ordre est venu en aide à 5 000 habitants de zones rurales isolées, en fournissant des soins médicaux

essentiels et des fournitures scolaires à ceux qui, autrement, n'y auraient pas accès.

90. **M^{me} Ngirwa-Mpesha** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) déclare que les femmes et les filles qui vivent dans des zones rurales représentent plus d'un quart de la population mondiale et constituent une source majeure de développement économique et social futur. Ces femmes et ces filles continuent de faire face à la pauvreté, à la faim, à la malnutrition et à la discrimination fondée sur le genre, comme souligné dans un rapport récent de son organisation intitulé « La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires ».

91. Au niveau mondial, 36 % des femmes et 38 % des hommes qui travaillent sont employés dans les systèmes agroalimentaires, mais les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois marginalisés, informels, à temps partiel, peu qualifiés ou à forte intensité de main-d'œuvre. Les femmes ont moins accès à la propriété foncière, au crédit et à la formation, et ont moins de pouvoir de décision. Par conséquent, une exploitation gérée par une femme est, en moyenne, 24 % moins productive qu'une exploitation de même taille gérée par un homme.

92. Il ressort du rapport que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes réduisent la faim, stimulent l'économie et améliorent la résilience aux chocs tels que les changements climatiques. Combler l'écart entre les genres en matière de productivité agricole et de salaires agricoles permettra d'augmenter le produit intérieur brut mondial de 1 000 milliards de dollars et de sortir 45 millions de personnes de l'insécurité alimentaire. À cette fin, il est important d'évaluer les différentes répercussions des politiques et des programmes sur les hommes et les femmes en recueillant et en évaluant des données de qualité sur le genre. Les femmes doivent pouvoir acheter, vendre et hériter de terres, ouvrir des comptes bancaires, emprunter de l'argent, signer des contrats et bénéficier de la sécurité sociale. Les femmes et les jeunes filles doivent se voir garantir un accès égal à l'éducation et à l'information, et les services publics et la technologie devraient servir à les libérer de tâches pénibles telles que le transport de l'eau ou la collecte de bois de chauffage. Enfin, il faut s'attaquer davantage aux normes de genre néfastes et répartir le pouvoir, les ressources et les services de manière plus équitable.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

93. **M^{me} Azad** (République islamique d'Iran) déclare que son pays condamne fermement et rejette catégoriquement l'allégation infondée et injustifiée

faite par la représentante des États-Unis d'Amérique contre son gouvernement à la séance précédente (voir [A/C.3/78/SR.9](#)). Les États-Unis devraient cesser de s'immiscer dans les affaires intérieures d'États Membres indépendants sous prétexte de défendre les droits humains et d'exploiter la plateforme de la Commission en politisant les questions de droits humains afin de servir leurs intérêts politiques étroits. Comme l'a récemment demandé le Président de la République islamique d'Iran, Seyyed Ebrahim Raisi, les États-Unis, qui sont la plus grande prison pour mères au monde, peuvent-ils honnêtement se préoccuper des droits des femmes ?

94. Si les États-Unis commémorent l'anniversaire de la mort tragique de Mahsa Amini, ils devraient également rendre hommage aux autres femmes, filles et enfants iraniens qui sont morts en raison de la guerre économique qu'ils ont imposée. L'embargo sur les médicaments imposé par les États-Unis a entraîné la mort d'enfants innocents et d'Iraniens atteints notamment de maladies rares. Les États-Unis devraient s'employer à résoudre les problèmes de droits humains qui se posent à l'intérieur de leurs frontières.

95. La République islamique d'Iran respecte les droits humains et la dignité, en particulier celle des femmes et des filles. Elle encourage tous les États Membres à respecter le principe d'un dialogue mûr et respectueux sur les questions relatives aux droits humains et à éviter le deux poids deux mesures lorsqu'ils traitent ces questions.

96. **M. Hakobyan** (Arménie) dit que sa délégation condamne une nouvelle tentative de l'Azerbaïdjan de justifier l'emploi de la force. Le fait d'invoquer la lutte contre le terrorisme comme prétexte pour employer la force ne viole pas seulement le droit international et les droits humains fondamentaux, mais sape également les principes mêmes de justice, de paix et de sécurité que les efforts de lutte contre le terrorisme sont censés défendre.

97. L'agression de l'Azerbaïdjan le 19 septembre 2023 a provoqué une nouvelle vague de violence et d'angoisse dans la région du Caucase du Sud, faisant des centaines de victimes, dont des femmes et des enfants. Par la suite, plus de 100 000 personnes ont quitté le Haut-Karabakh et se sont réfugiées en Arménie.

98. Après avoir imposé un blocus de dix mois, mené une agression d'envergure avec des bombardements aveugles et encerclé des zones d'habitation civiles, terrorisé la population du Haut-Karabakh pendant des années, tenu des discours de haine et incité à la violence contre les Arméniens pendant des décennies, et après les

avoir finalement dépossédés par la force de leur terre ancestrale, l'Azerbaïdjan a encore eu l'audace de déclarer que la population du Haut-Karabakh était partie de son plein gré. Il s'agit là de la politique azerbaïdjanaise de nettoyage ethnique contre la population arménienne de la région du Haut-Karabakh portée à son paroxysme.

99. Pendant des mois, l'Arménie a demandé à l'ONU, à ses organes et aux acteurs internationaux concernés de remplir leur devoir de protection et d'envoyer une mission d'évaluation humanitaire au Haut-Karabakh. L'Azerbaïdjan a bloqué cette mission afin de dissimuler sa politique de nettoyage ethnique. S'il importe que l'ONU ait accès au Haut-Karabakh, la délégation arménienne regrette que cet accès n'ait été accordé qu'après l'exode complet des Arméniens autochtones de la région du Haut-Karabakh.

100. Des centaines d'Arméniens ont été portés disparus depuis la guerre des années 1990, et des centaines d'autres sont toujours portés disparus à la suite de l'agression de l'Azerbaïdjan en 2020. En outre, l'Azerbaïdjan a retenu en otage des dizaines de prisonniers de guerre arméniens au cours des trois années écoulées.

101. L'Arménie a toujours cherché une solution diplomatique et pacifique au conflit, comme le prévoient la Charte des Nations Unies et le droit international. Elle continue de négocier de bonne foi dans de nombreuses enceintes afin de trouver des solutions mutuellement acceptables aux questions en suspens. L'Azerbaïdjan, quant à lui, a eu recours aux ultimatus, aux blocus, à la famine, à l'escalade militaire constante et à la politique de la terreur à l'égard de la population arménienne de la région du Haut-Karabakh, avec pour objectif final le nettoyage ethnique du Haut-Karabakh.

102. **M^{me} Ahangari** (Azerbaïdjan) dit que, lorsque le conflit a pris fin en 2020, malgré les atrocités à grande échelle endurées par le peuple azerbaïdjanais au cours des 30 années écoulées, c'est l'Azerbaïdjan qui a tendu la main de la paix. Son pays a entamé un processus de normalisation des relations avec l'Arménie, fondé sur la reconnaissance et le respect mutuels de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières des deux États. Au cours des trois années qui ont suivi, l'Arménie a maintenu des forces militaires lourdement armées – plus précisément des formations armées d'environ 10 000 soldats – sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan, notamment en utilisant le corridor de Latchine dans le but d'encourager le séparatisme.

103. Les faits que la délégation arménienne qualifie d'attaque contre la population civile étaient en réalité des mesures antiterroristes locales prises par l'Azerbaïdjan sur son sol souverain en réponse aux provocations systématiques des forces armées arméniennes, illégalement déployées sur le territoire azerbaïdjanais. Ces mesures ont été prises conformément au droit souverain de l'Azerbaïdjan à la légitime défense consacré par la Charte. L'Azerbaïdjan a agi dans le plein respect des normes du droit humanitaire et des mesures ont été prises afin d'éviter de causer des dommages collatéraux aux civils ou aux infrastructures civiles.

104. S'agissant du nombre de personnes tuées ou blessées, la délégation arménienne a omis d'indiquer que les chiffres cités concernaient les soldats arméniens et non les civils. S'agissant du prétendu blocus, l'Arménie invoque la situation humanitaire afin de justifier une campagne de dénigrement contre l'Azerbaïdjan dans le seul but de faire échouer le processus de normalisation. Cette campagne a pris fin le 18 septembre 2023 lorsque l'Azerbaïdjan a proposé d'utiliser divers itinéraires pour livrer des marchandises afin de répondre aux besoins des personnes d'ascendance arménienne vivant dans la région du Karabakh en Azerbaïdjan.

105. L'Azerbaïdjan rejette toutes les allégations de déportation et de nettoyage ethnique. Il a confirmé clairement et sans ambiguïté son engagement à créer les conditions appropriées pour que les résidents arméniens de la région puissent rester en Azerbaïdjan en tant que membres de la population multiethnique du pays. L'Arménie, au contraire, persuade systématiquement les résidents locaux de déménager. Le Gouvernement arménien cherche à imposer à la communauté internationale ses velléités d'annexion et de séparatisme en affirmant qu'aucun Arménien ne peut vivre sous la juridiction de l'Azerbaïdjan. La propagande anti-azerbaïdjanaise de l'État arménien a engendré une haine et une méfiance profondément enracinées. Cette haine et cette peur entretenues artificiellement à l'égard des Azerbaïdjanais sont la principale raison pour laquelle de nombreux habitants de la région ont décidé de partir pour l'Arménie, même si beaucoup d'entre eux ont déjà exprimé le désir de retourner vivre en tant que citoyens azerbaïdjanais. Le Gouvernement azerbaïdjanais s'emploie de manière cohérente et systématique à faciliter leur retour volontaire.

106. L'Azerbaïdjan est un pays où des dizaines de groupes ethniques, religieux et linguistiques vivent côte à côte et exercent leurs droits en vertu du droit international applicable. Les personnes d'ascendance

arménienne vivant dans la région du Karabakh sont les bienvenues dans ce modèle multiculturel.

107. **M. Hakobyan** (Arménie) déclare que l'Arménie ne dispose pas de forces armées dans le Haut-Karabakh, comme elle l'a répété à de nombreuses occasions, notamment lors de débats à l'ONU.

108. Dans deux ordonnances rendues en février et juillet 2023, la Cour internationale de Justice a, à la demande de l'Arménie, enjoint à l'Azerbaïdjan de prendre des mesures pour permettre aux personnes et aux véhicules de circuler le long du corridor de Latchine dans les deux sens. L'Azerbaïdjan n'a pris aucune mesure pour se conformer à ces ordonnances.

109. S'agissant de la garantie des droits des Arméniens du Haut-Karabakh, le bilan de l'Azerbaïdjan en matière de droits humains est bien connu. Les arrestations arbitraires les plus récentes d'anciens responsables du Haut-Karabakh, la prédominance du discours de haine anti-arménien en Azerbaïdjan et les nombreux cas antérieurs de violence ethnique et religieuse ont démontré que de telles garanties étaient tout simplement fausses. Les réfugiés arméniens qui ont quitté le Haut-Karabakh ont le droit d'y retourner et le choix leur appartient.

110. **M^{me} Ahangari** (Azerbaïdjan) déclare que 19 avant-postes militaires, 20 véhicules de combat, 40 pièces d'artillerie, 30 mortiers, 60 systèmes de guerre et 2 systèmes de missiles antiaériens ont été supprimés en l'espace de 24 heures dans le cadre des mesures antiterroristes. L'équipement militaire et l'armement offensif décrits révèlent l'ampleur de la militarisation illégale dans la région, qui a même dépassé l'évaluation initiale de son pays.

111. Le transfert et l'accumulation illicites d'armes et de munitions sur le territoire azerbaïdjanais témoignent des violations flagrantes commises par l'Arménie à l'égard des dispositions des régimes en vigueur de maîtrise des armements et de contrôle des exportations. Dans le cadre des régimes existants, seuls les États peuvent acquérir des armes neutralisées et confisquées. Le refus obstiné de l'Arménie d'admettre sa présence militaire sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan n'est donc qu'un mensonge pur et simple à l'égard de la communauté internationale. Les conclusions confirment également la présence illégale des forces armées arméniennes sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan et la poursuite de la militarisation de la région au moyen de transferts illégaux d'armes et de munitions en provenance d'Arménie au lendemain des hostilités.

112. Le représentant de l'Arménie a manifestement mal interprété les décisions de la Cour internationale de

Justice. Dans son ordonnance du 22 février 2023, la Cour a refusé de prononcer une mesure dans la forme demandée par l'Arménie et rejeté la plupart de ses autres demandes. L'Arménie a ensuite demandé à la Cour d'exiger que l'Azerbaïdjan supprime le poste de contrôle frontalier établi à l'entrée de la route de Latchine. Cette demande a également été rejetée.

113. S'agissant des détenus, les arrestations ont été effectuées dans le cadre d'une enquête pénale menée en conformité avec les procédures de la cour pénale azerbaïdjanaise. Les personnes concernées sont accusées de participation à l'agression contre l'Azerbaïdjan, d'incitation à des attaques terroristes, de crimes contre la paix et l'humanité, de crimes de guerre et d'autres crimes graves à l'encontre de prisonniers de guerre et de civils.

114. Le fait que des milliers de soldats arméniens et de membres de formations armées illégales qui ont accepté de désarmer aient été libérés par l'Azerbaïdjan dans un geste humanitaire et se soient rendus en Arménie sans entrave témoigne de la démarche humanitaire adoptée par l'Azerbaïdjan.

La séance est levée à 17 h 50.